



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le **27 NOV. 2024**

ID : 057-245700695-20241114-D2024_141_SI-AR

DECISION 2024-141

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 portant adoption du règlement de mise à disposition de composteurs pour des sites de compostage partagé,

Considérant la demande présentée par la Commune de Cattenom-Sentzich pour le bénéfice de son école élémentaire Hugues Aufray,

Considérant le caractère complet du projet présenté,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De confier à la commune de Cattenom-Sentzich pour le bénéfice de son école élémentaire Hugues Aufray, le matériel de compostage suivant :

1 composteur de 600 litres.

Article 2 :

Le matériel sera installé au 22 rue du général Leclerc à 57570 Cattenom-Sentzich.

Article 3 :

Les personnes pouvant participer au compostage sur ce site sont :

- les enseignants,
- les élèves,
- le personnel communal.

Article 4 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 14 novembre 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le **27 NOV. 2024**